

REQUISITION

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL DE POLICE DE RUHENGHERI

Reg. du M.P. No

Reg. du rôle. No 296/N.D.

Ruhengeri



9265

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923:

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Ruhengeri

de recevoir et emprisonner le nommé NDENGIRE Enrico, fils de Kakondo et de Kezia, originaire de Kabare, Uganda, résidant à Ruhengeri, muganda, ~~est~~ chauffeur au service du sieur Ali bin Toki condamné par jugement du Tribunal de Police de Ruhengeri

en date du 6 décembre 1954 devenu irrévocable le

19

à 15 jrs SPP, 250 F Am ou 10 jrs SPS, 45 F FJ. ou 7 jrs CPC.

du chef de 1^o Passagers clandestins

2^o Rémunérations illicites

Ruhengeri, le 6 décembre

1954.

L'Officier du Ministère Public.

D. NEVEJANS.

Date d'arrestation : le 6/12/54